



Transport, Manipulation et Conservation des échantillons

1. Objet et domaine d'application

Cette procédure définit les principes de transport des échantillons, leur manipulation ainsi que leur conservation au sein du laboratoire. Elle s'applique à tous les échantillons traités par le laboratoire.

2. Responsabilités

Le transport des échantillons est sous la responsabilité du préleveur puis du coursier jusqu'à l'arrivée au laboratoire, ensuite sous celle du biologiste responsable du service de biologie. La manipulation et la conservation des échantillons sont sous la responsabilité des techniciens.

3. Déroulement de l'activité

3.1. Principes

Le transport des échantillons biologiques doit être réalisé en respectant :

- ✓ La confidentialité due au patient,
- ✓ L'intégrité des paramètres à analyser,
- ✓ La sécurité des personnes qui manipulent les échantillons,
- ✓ Un délai de rendu des résultats compatible avec l'urgence de la demande

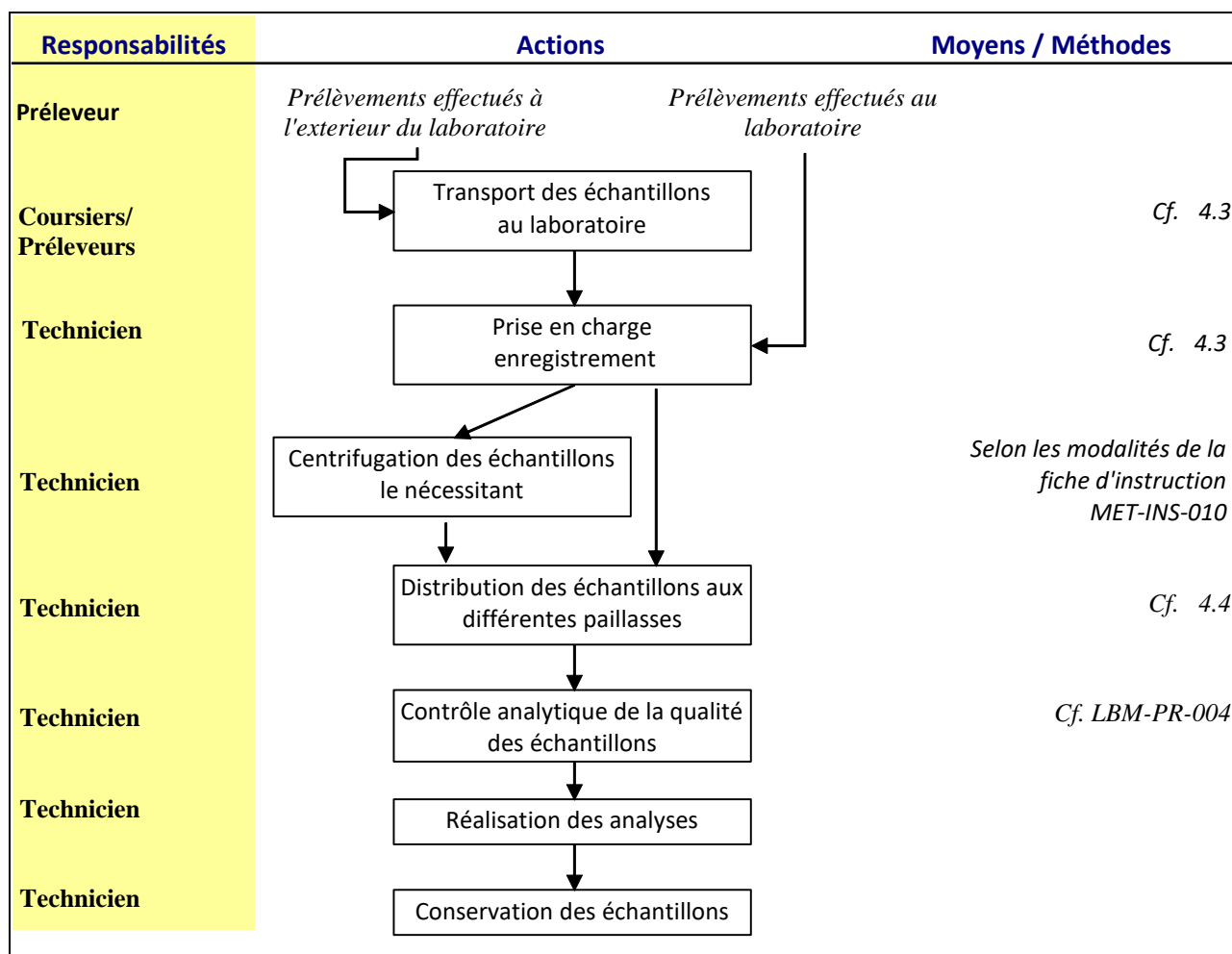
Pour chaque examen, les conditions de transport sont précisées dans le manuel de prélèvement :

- ✓ La température de transport
- ✓ Le délai maximum d'acheminement
- ✓ Le mode d'acheminement spécifique (exemples : sur glace, à l'abri de la lumière, ...).

En fonction des analyses demandées, les techniciens trient et traitent ces échantillons.

Les échantillons en pré et post-analytique sont conservés au laboratoire pendant une durée définie (fiches d'instruction « Conservation des échantillons biologiques » de chaque secteur) dans des conditions suffisantes pour permettre un éventuel contrôle.

3.2. Déroulement



3.3. Transport des échantillons biologiques

- Echantillons prélevés au laboratoire :

Le transport des échantillons de la salle de prélèvement à la zone technique est assuré par les préleveurs après chaque acte et le plus rapidement possible.

Les échantillons sont acheminés dans des plateaux. Ils sont déposés au poste LPR. Le technicien en charge du tri des échantillons les prépare et/ou les distribue en fonction des analyses à réaliser.

Les tubes secs sont mis à température ambiante 30 minutes avant toute manipulation.

- Echantillons prélevés à l'extérieur du laboratoire :

Les prélèvements effectués dans les services de soins ou dans les sites extérieurs sont acheminés au laboratoire par :

- ✓ Le service coursiers dans le cadre de tournées organisées du lundi au vendredi cinq fois par jour entre 8h00 à 14h30 (LBM-ENR-012)
- ✓ Par le pneumatique pour le service des Urgences.
- ✓ Par les agents du service garage pour les sites extérieurs dans le cadre de tournées organisées ou à la demande en cas d'urgence.

- Pour les sites extérieurs, les normes ADR de transport des matières biologiques s'appliquent en intégralité. (*Triple emballage et identification UN 3373 Matières biologiques catégorie B*) (*MET-MO-002 Transport des échantillons biologiques hors site du CHI*)






- En dehors des tournées programmées, pour les prélèvements précieux, urgents ou qui nécessitent un pré-traitement particulier (*congélation immédiate, centrifugation rapide, eutectiques, etc.*), les personnels des unités de soins acheminent eux mêmes les échantillons au laboratoire.

- Echantillons pour examens externalisés :

Les prélèvements sont acheminés au laboratoire exécutant par le coursier du prestataire destinataire ou par les agents du service garage. Les normes ADR de transport des matières biologiques s'appliquent en intégralité. (*Triple emballage et identification UN 3373 Matières biologiques catégorie B*)

(*MET-MO-002 Transport des échantillons biologiques hors site du CHI*)

Emballage et conditionnement de transports

Type d'emballage		Trajet		
		Intra-CHI	Site extérieur → CHI	CHI → sous-traitant
	Sachet transparent double poche	X	X	X
	Boîte rigide	X		
	Boîte hermétique transparente		X	
	Bidon vissé			X
	Mallette de transport		X	X

- Non-conformité au cours d'un transport

Si au cours d'un transport l'intégrité d'un échantillon a été compromise et en cas de risque sanitaire, le Cadre de santé et/ou les biologistes présents doivent en être informés immédiatement. Une non-conformité est ouverte dans Kalilab avec la traçabilité des mesures prises pour réduire le risque et éviter que cela ne se reproduise.

3.4. Manipulation des échantillons biologiques

Les règles d'hygiène et sécurité sont appliquées dans l'ensemble des secteurs du laboratoire pour éviter tout risque de contamination lors de la manipulation des échantillons biologiques.

Tri des échantillons :

(Hors demandes en urgence vitale détaillé dans LBM-PR-001)

Le technicien responsable du tri, répartit les échantillons en fonction des secteurs :

- ✓ Les tubes EDTA pour l'immunohématologie sont emmenés directement en IH
- ✓ Les tubes citratés et EDTA sont mis sur « un portoir entré » du PATHFINDER.
- ✓ Les tubes héparinés et les tubes secs (après 30 min d'attente à T° ambiante), les urines et les tubes nécessitant une centrifugation particulière sont mis dans les plots de centrifugation.

Après centrifugation, les tubes sont mis en entrée du PATHFINDER.

- ✓ Les tubes EDTA pour les vitesses de sédimentation sont mis sur le portoir VS.
- ✓ Les prélèvements de bactériologie sont acheminés en bactériologie et mis sur le portoir (température ambiante) ou dans frigo de Bactériologie.

Chaque technicien en poste récupère les échantillons correspondant à son secteur à la sortie du PATHFINDER ou de la centrifugeuse.

Centrifugation des échantillons biologiques :

Les principes de centrifugation des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction MET-INS-010 « Centrifugation des échantillons biologiques ».

Aliquotage des échantillons biologiques :

Le PATHFINDER aliquote la majeure partie des échantillons le nécessitant. Les examens non paramétrés sont aliquotes manuellement par le technicien en poste.

Les principes d'aliquotage des échantillons sont décrits dans la fiche d'instruction LBM-INS-006 « Aliquotage des échantillons biologiques en cas de panne du Pathfinder ».

3.5. Conservation des échantillons biologiques

Conservation pré et post-analytique :

Les échantillons sont conservés selon les modalités décrites dans les fiches d'instruction de conservation des échantillons biologiques de chaque secteur :

Sérothèque :

Certains paramètres nécessitent la réalisation d'une sérothèque : affections bactériennes, virales, marqueurs tumoraux...

Les échantillons sont aliquotés puis congelés afin d'assurer l'intégrité et la stabilité des paramètres concernés.

Les principes de sérothèque sont décrits dans la fiche d'instruction LBM-INS-009 « Gestion de la sérothèque et autres échantillons congelés ».

4. Classement et archivage

Les règles de classement et d'archivage sont décrites dans la procédure LBM-PR-014 « Gestion des enregistrements et archivage ».